



Utilisation correcte du numérique



De nombreux travaux pédagogiques sont réalisés dans le cadre scolaire. Ces travaux, lorsqu'ils sont « originaux » sont protégés par le droit d'auteur. Il est donc nécessaire de s'accorder sur les conditions dans lesquelles ils peuvent être diffusés sur le Web via l'environnement numérique de travail du collège (ENT) par exemple.

Egalement, dans certaines situations pédagogiques, il est intéressant d'utiliser le numérique, cela est d'ailleurs de plus en plus préconisé avec les nouveaux programmes. Ceci afin de former les élèves à utiliser le numérique à bon escient.

Mais bons nombres d'outils numériques sont en ligne et demandent une authentification de l'utilisateur.

L'ENT et la messagerie associée du collège ne permettent actuellement pas de s'authentifier sur ces applications externes.

Dans ce sens, nous vous proposons de créer pour votre enfant une adresse mail spécifique « edu » qui le suivra tout au long de sa scolarité. En utilisant la plateforme laposte.net qui a un partenariat avec l'éducation nationale, garant de la protection des données.

Ce que dit la loi ...



Exposés, rédactions, dessins, photos ou vidéo... mêmes créés par des élèves dans le cadre des activités pédagogiques sont susceptibles d'être protégés par le Code de la propriété intellectuelle et, lorsqu'ils ne le sont pas, sont tout de même des créations qui appartiennent à leur « créateur ».

S'agissant des créations des élèves, il est nécessaire d'étudier plusieurs questions.

L'œuvre est-elle originale ?

En effet, pour que l'œuvre puisse bénéficier de la protection du droit d'auteur prévue par le Code de la propriété intellectuelle, elle doit être originale. L'originalité s'entend comme le reflet de la personnalité de l'auteur. L'œuvre doit donc en porter l'empreinte.

Mais, si la création ne peut être qualifiée d'originale, elle appartient tout de même à l'élève, au titre du droit de la propriété.

La création de l'œuvre a-t-elle été individuelle ou le fait de plusieurs personnes ?

Si l'élève a créé l'œuvre seul, l'œuvre lui appartient, il est donc nécessaire de demander une l'autorisation à ses tuteurs légaux pour utiliser celle-ci.

En revanche, si l'œuvre a été créée par plusieurs élèves avec ou sans leur professeur, elle sera alors qualifiée de « collaboration ». L'œuvre de collaboration, faite en concertation entre plusieurs personnes, est leur propriété. L'autorisation permettant son exploitation devra se faire à l'unanimité.

Dans tous les cas, si la création est qualifiée d'œuvre et, à ce titre, protégée par le Code de la propriété intellectuelle, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de l'auteur. Il est possible d'obtenir celle-ci par différents moyens :

- un procédé simple : il est possible de prévoir une clause dans un règlement spécial encadrant un projet pédagogique signé par les participants (ou leur tuteur légal) à ce projet ;
- un procédé plus compliqué : il est possible de prévoir une cession de droit pour chaque œuvre via un contrat ou courrier avec les parents des élèves.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/publication-en-ligne-des-eleves.html>



Autorisation

Désignation des projets

Dans le cadre scolaire les élèves seront amenés à produire des réalisations écrites, orales et audiovisuelles au sein de projets pédagogiques.

Il est également possible que ces oeuvres soient publiées sur l'ENT du collège en version privée (session obligatoire) ou en public (ouverte à tous).

Modes d'exploitation envisagés :

Oeuvre écrite : ENT du collège.

Oeuvre audio : ENT du collège.

Oeuvre audiovisuelle : ENT du collège et Youtube et/ou Twitter.

Consentement de l'élève :

- Cocher la case, si on m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait cette autorisation ;
- Cocher la case, si on m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait visualiser mes oeuvres.

Je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour les différents projets :

- Mes productions écrites ;
- Ma voix ;
- Ma voix et mon image.

Nom/prénom de l'élève :

Date et signature de l'élève mineur concerné

Le, / /

Signature :

Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée ; Vu le Code de la propriété intellectuelle ; Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant :

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée, ci-avant, dans le cadre de projets pédagogique et pour ces modes d'exploitation.

Ces publications d'oeuvres du mineur que vous représentez seront réalisés sous l'autorité de l'Education Nationale qui s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, des oeuvres du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, les oeuvres ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e)

Nom/prénom

déclare être le représentant légal du mineur désigné ci-avant.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de ses oeuvres dans un cadre pédagogique.

- OUI
- NON

Fait à :

Signature du représentant légal
du mineur concerné

Le, / /

EMI : Edu. aux médias et à l'information



« Utiliser les médias de manière responsable » (BO - p383)



Avec mes parents je crée mon adresse spécifique pour le travail scolaire.



Bien + qu'une messagerie



Création d'une adresse mail du type : prenom.nom.edu@laposte.net

Lien pour la création d'un compte : <https://education.laposte.net/>

Partenaire de l'éducation nationale :
Source : <http://eduscol.education.fr/data/fiches/laposte.htm>



Compte Google

A l'aide de mes parents et de l'adresse mail « edu »

Au moins 13 ans et autorisation des parents



Compte Canva

A l'aide du compte Google

Application pour réaliser des présentations graphiques



Compte App Inventor

A l'aide du compte Google

Application pour réaliser des applications Android

Avec les professeurs j'ouvre des comptes sur des applications spécifiques
« Produire, communiquer, partager des informations » (BO - p384)



Compte Scratch

A l'aide de l'adresse mail laposte.net

Au moins 13 ans ou mail de validation des parents

Application pour programmer des jeux, applications en ligne ou systèmes automatisés.



Compte Augment

A l'aide de l'adresse mail laposte.net

Ne pas se créer son compte directement, c'est au professeur de faire la demande auprès d'Augment.

Application pour réaliser de la réalité augmentée.



Récapitulatif de mes comptes

Au collège



Login

Aide pour se rappeler du mot de passe

En ligne : A la maison et au collège



Login

Aide pour se rappeler du mot de passe



Login

Aide pour se rappeler du mot de passe



Login

Aide pour se rappeler du mot de passe



Aide pour se rappeler du mot de passe



Aide pour se rappeler du mot de passe



L'utilisation de bons mots de passe, au même titre que de bonnes clés pour ma maison, est crucial. Il est également important de les conserver avec discrétion. Nous pouvons considérer qu'un bon mot de passe doit faire, au minimum, 8 caractères, en mixant, les caractères alphanumériques (123) en minuscules (abc) avec des majuscules (ABC) et caractère spéciaux (€, \$, %...).



12345678
(il faut 8 caractères, ok)



monmotdepasse
(le même pour tous les comptes)



Laure1986
(prénom et année de naissance)



LAUREde19%86
(Là, c'est pas mal)